

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1919)
Heft: 2

Artikel: Le Collège et l'opinion : (suite)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-244166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Sommaire du N° 2.

Le Collège et l'opinion (*suite*), par Max Hochstätter. — Séance du 15 octobre 1919. — Convocation à la séance du 19 octobre 1919. — Communications du Comité.

Le Collège et l'opinion.

(*Suite*)

b) *Estimez-vous désirable l'introduction des travaux manuels ?*
Oui 66 % ; non 25 % ; pas de réponse 9 %.

Il ne s'agit plus, comme en 1886, de former l'œil et la main indépendamment des autres branches ; mais bien de fonder, dans la mesure du possible, l'enseignement intellectuel sur les occupations manuelles qui deviennent sa raison d'être.

Il faudra donc établir soigneusement pour chaque classe du Collège (VII^e, VI^e, V^e), une série de travaux manuels d'où découleront sans trop d'artifice un certain nombre de notions d'ordre intellectuel.

Un professeur.

L'auteur indique un programme détaillé : jardinage, travail du bois, cartonnage et reliure, fabrication d'appareils simples servant à des démonstrations de physique. Il ajoute ; « au Gymnase, le laboratoire, avec toutes ses manipulations, remplacerait le jardinage et les autres occupations des cadets ».

Oui, sans doute, et je ne sépare pas du travail en atelier les exercices pratiques exécutés par les élèves dans de bons laboratoires de physique et de chimie. Tout cela, c'est le contact avec le réel, non plus pour lui demander des divertissements comme dans les sports, dont je me garde d'ailleurs bien de médire, mais pour entrer en lutte avec lui et le plier à nos volontés. Et on ne le vainc que par l'observation, l'adresse des doigts et l'ingéniosité de l'esprit. Je déplore chez moi-même, jusque dans l'ordre intellectuel, beaucoup de manquements dont l'unique cause est d'avoir été privé d'un exercice sans lequel il n'est pas d'homme complet.

Un professeur.

Oui, en liaison avec le dessin.

Un architecte.

Oui, si on trouve pour les enseigner des maitres qui sachent les relier aux autres enseignements.

Un professeur.

Oui, à condition de ne pas transformer le Collège en école d'appren-
tissage.

Un professeur.

Pas de *travaux pratiques* dans le programme officiel; l'expérience a été faite, c'est un pur « trompe l'œil » pédagogique.

Qu'on encourage l'activité pratique des collégiens dans des directions et des associations diverses, mais que l'Etat ne réglemente pas encore en ce domaine comme en tant d'autres. Le Collège n'est pas fait pour cela; la « *préparation à la vie* » se fait, non en singeant l'homme dans l'enfance, mais en formant l'être intérieur, surtout au Gymnase.

Si l'on diminue de plus en plus la culture spirituelle au profit d'une formation soi-disant pratique, on manquera en fait l'une et l'autre. Qu'on donne à l'étude des sciences un caractère plus concret mais qu'on ne fasse pas d'une institution de culture générale un semblant d'école technique: à chaque école son caractère et son but.

Un professeur.

La chose peut présenter un certain intérêt *récréatif*. Le Collège oriente vers les carrières libérales: l'Ecole professionnelle, l'Ecole des Arts et Métiers sont là pour ceux qui entendent se vouer à un métier manuel. En aucun cas les travaux manuels au Collège ne doivent empiéter sur les heures consacrées aux sciences ou au français et à l'allemand.

Un professeur.

Les travaux manuels sont une futilité, avec laquelle on croit qu'on sauvera le Collège. Ce que nous voulons, c'est de *bonnes études*. Il existe à Genève des écoles ménagères et des écoles d'horticulture.

Un étudiant en médecine.

c) *Estimez-vous désirable un enseignement philosophique dans les classes supérieures de chaque section?*

Oui 66 %; non 17 %; pas de réponse 17 %.

L'idée d'introduire un enseignement philosophique au Collège supérieur a été jugée — et sans doute comprise — de façons diverses. En effet, par enseignement philosophique les uns entendent un cours d'histoire de la philosophie, les autres un aperçu de la philosophie des sciences. On répond « oui, mais à

titre facultatif », « oui, mais sans examen » ; on craint, justement, de charger le fardeau des candidats à l'examen de la maturité. D'autres réponses affirmatives sont accompagnées de réserves quant à la manière dont serait donné l'enseignement. — « Oui, pourvu qu'il soit donné par un homme ayant l'esprit philosophique. »

Voici une des rares réponses étendues :

Oui, pour les sections classique, technique et pédagogique, et seulement s'il est maintenu dans des limites assez étroites. N'oublions pas que si l'homme est la mesure de toutes choses, cela n'est vrai ni de chaque homme à l'égard de chaque chose, ni de tout esprit dans chacun des stades de son développement.

Comme le corps, l'intelligence a ses raisons : notre âge, avec sa passion maniaque de la moindre différenciation toujours et partout est porté à nier ce fait qui est une offense scandaleuse à sa marotte. Pour ma part, je doute fort que l'intelligence de l'adolescent moyen, quoique fort capable de l'illusionner elle-même sur ce point et d'illusionner autrui, soit douée d'une suffisante réactivité pour juger, ou même d'assez de vigueur et de maturité pour simplement comprendre les conceptions à la fois grandioses, incertaines et éphémères par lesquelles les métaphysiciens essaient incessamment d'expliquer le mystère du grand tout. A mon sens, pour être utile, l'enseignement de la philosophie doit se présenter, sans ambitions exagérées, comme une initiation exclusive de tout dogmatisme. A cet égard, un exposé historique et critique des principales doctrines, en une vingtaine de leçons, aussi clair que possible, formerait un enseignement très suggestif, servant d'utile contrepoids aux parties du programme trop exclusivement techniques et pratiques. Mais que surtout on s'abstienne de charger les examens de maturité, déjà si démesurés, d'une nouvelle branche.

Un professeur.

d) *Estimez-vous désirable de renforcer l'enseignement scientifique en diminuant la part des langues mortes ?*

Oui 50 % ; non 36 % ; pas de réponse 14 % ;

La question est mal posée, avouons-le. Une distinction entre la section classique et la section réelle est de rigueur, plusieurs correspondants nous le font remarquer.

Ça dépend des sections. En classique on a trop d'heures scientifiques *obligatoires*, par contre quelques élèves de classique auraient bien aimé échanger quelques heures de dessin ou de diction pour des mathématiques spéciales. Sur ce point je préconise ce mode : un noyau (faible) d'heures caractéristiques obligatoires dans chaque section, en plus des heures à choisir (je parle du Gymnase) à condition qu'on arrive à un certain minimum.

.

Mais de grâce ne tuez pas ce qui reste d'études classiques, en classique : un vieux reste d'idéalisme isolé dans le monde technique.

Un étudiant en médecine.

Absolument désirable ; la vie actuelle demande plus de savoir en physique et en chimie qu'en grec et en hébreu. Même dans la section classique, les élèves qui se destinent à la faculté de théologie sont trop peu nombreux pour que le programme de leurs études influe sur le programme de leurs camarades. Quant aux futurs avocats et hommes de lettres, des connaissances scientifiques plus étendues ne leur seraient que profitables.

Un professeur.

Non ; ce n'est pas une branche ou une autre à laquelle il faut donner plus de place, mais l'esprit de l'enseignement — des sciences presque autant que des lettres — qu'il faut rénover. *Rénover* et non *renforcer*.

Un professeur.

Le renforcement de l'enseignement scientifique doit être purement intérieur ; il n'empiétera pas sur les langues mortes, ni en classique ni en réelle. C'est la méthode d'enseignement scientifique qu'il faut changer ; on ne prétend pas faire de tous les collégiens des chimistes, des botanistes ou des physiciens : on veut les familiariser avec l'attitude d'esprit qui suppose l'observation de la nature, et leur mettre entre les mains, pour plus tard, des méthodes de recherche.

Un professeur.

Je ne désire pas voir renforcer l'enseignement scientifique au détriment de n'importe quelle autre branche, langue, littérature, histoire. Si le latin a la part trop grosse, qu'on l'émonde tout simplement. Quant aux sciences, je les voudrais plutôt traitées dans un cercle sensiblement plus étroit : réserver les mathématiques, ce n'est pas faire parler M. Josse, c'est constater simplement le caractère particulier de cette science, plus scolaire, hélas ! que les autres. En tout cas, qu'on renonce à concurrencer l'Université. On s'est appliqué jusqu'ici à satisfaire d'avance, avant leur éclosion, tous les besoins intellectuels possibles, au lieu de travailler à les faire naître. Avec ce système de gavage encyclopédique qui ne tient compte ni des aptitudes ni des goûts d'un chacun, l'étudiant éprouve, dès son entrée à l'Université et quelle que soit la spécialité qu'il choisisse, la lassitude du déjà vu et l'ennui d'un sempiternel recommencement.

Un professeur.

En division inférieure, l'enseignement de physique et chimie est absolument nul ; il nous était dicté (pour éviter les questions gênantes) par un professeur incompetent et ne nous a rien laissé.

Le verre, nous a-t-on dit, est un silicate double d'aluminium et de calcium, alors que nous ignorions également ce que peut être un silicate, l'aluminium et le calcium (c'est un exemple entre mille autres). Qu'on supprime totalement cet enseignement ou qu'on le réduise énormément en lui donnant l'allure de leçons de choses.

Un chimiste.

L'enseignement des sciences expérimentales (physiques, chimiques et naturelles) et ses méthodes n'ont jamais fait l'objet d'une étude particulière à Genève. Et il serait très désirable que l'on arrivât à cette étude avant de transformer les programmes actuels d'enseignement des sciences.

Si certains élèves ne « mordent » pas aux sciences, c'est qu'elles sont enseignées par des professeurs *qui ne savent pas enseigner...* ou parce que les programmes sont vieux, trop vieux !.

Les jeunes, de l'enseignement secondaire, ne peuvent pas ne pas aimer la science expérimentale.

Les études scientifiques doivent jouer dans l'enseignement secondaire un rôle éducatif important, mais encore convient-il de définir, de façon précise, quel bénéfice on prétend retirer, pour l'éducation générale, des sciences expérimentales.

Le professeur ne devra jamais oublier qu'il s'adresse, non à des physiciens ou des chimistes ou des botanistes, mais bien à des jeunes qui, très généralement, ne seront ni physiciens, ni chimistes, ni botanistes. Il se rappellera avant tout qu'il est professeur d'enseignement secondaire et non professeur d'Université ou d'Ecoles Spéciales. L'éducation purement scientifique n'étant pas le but qu'on se propose, dans l'enseignement secondaire, il se rappellera que l'homme d'une seule science est aussi à redouter que l'homme d'un seul livre.

« Il devra s'attacher à développer chez les jeunes le sens des réalités concrètes, à former des intelligences orientées vers les vérités positives, habituer les yeux de l'esprit et du corps à voir les choses telles qu'elles sont exactement. »

Ainsi le disait, excellemment, M. Lucien Poincaré, Directeur de l'enseignement secondaire en France, dans une conférence pédagogique, il y a bien quelques années déjà.

« La méthode expérimentale bien comprise, disait-il encore, ne développera pas seulement l'esprit d'examen et le sens critique, en apprenant comment on doit interroger la nature et la contraindre à répondre; elle sera encore une école d'imagination réglée, car elle doit enseigner à *manier l'induction scientifique* et par conséquent à construire une hypothèse; l'hypothèse est un moment nécessaire de cette méthode... »

Il y a donc lieu à notre avis, *d'accentuer* le caractère *expérimental de l'enseignement* et de revenir, autant que faire se peut, dans l'exposition à *la méthode inductive*.

Dans ce but, il y a lieu de mettre à la portée de l'élève un matériel d'enseignement de choix, ce qui fait généralement défaut dans nos écoles secondaires.

Nous devons arriver à créer des laboratoires, pour nos jeunes élèves, *auxquels seraient annexés des cours*, mieux des causeries, des conférences, etc. Aujourd'hui, c'est l'inverse; les *laboratoires sont annexés au cours*, dans lesquels les professeurs prêchent pour ainsi dire « ex-cathedra ».

Un professeur.

C. Méthodes.

a) *Estimez-vous que l'enseignement gagnerait à être plus expérimental et à donner à l'élève une plus grande activité ?*

Oui 88 % ; non 3 % ; pas de réponse 9 %.

Il va de soi que l'expérience est le fondement des études scientifiques; je ne dirai que quelques mots au sujet de l'expérimentation dans les branches littéraires.

1° Grammaire: on fera découvrir les règles d'après des exemples choisis.

2° Littérature: elle reposera sur des explications de textes caractéristiques de l'écrivain.

A la fin des études, en une vingtaine de leçons, on reprendrait la matière lue pendant quatre années, je suppose, et on systématiserait; on montrerait alors quels ont été les grands courants littéraires du passé et comment ils sortent les uns des autres. C'est là, si je ne me trompe, la méthode des lycées de France. Elle me paraît excellente. Nous en sommes encore à Genève au *cours* complété par des lectures, alors qu'il faudrait que le cours se dégagât des lectures.

Toutefois, cette méthode expérimentale, en grammaire, offre des difficultés sérieuses. Les élèves n'ont pas le temps de tout découvrir. On devra trouver un compromis entre l'expérimentation et l'a priori.....

Il demeure que pousser l'élève à découvrir, c'est par excellence la méthode active.

Un professeur.

Certainement, mais il faut toujours se rappeler *le labeur considérable que cela exige du maître*. C'est donc en premier lieu une question d'effectif de classe, de locaux, de matériel approprié, etc.

Un professeur.

L'enseignement ne doit jamais être réceptif; que l'école fasse réfléchir sur tout ce qu'on y apprend. L'élève paiera de sa personne. Mais l'abus d'une méthode purement expérimentale serait aussi funeste que l'excès contraire.

Un professeur.

Le but essentiel à atteindre est de faire comprendre aux élèves l'importance du travail *personnel, régulier* et réfléchi, et de les habituer peu à peu à ce travail. Toute méthode au contraire qui tend à renforcer chez le collégien sa tendance naturelle à croire qu'il travaille pour le maître et en vue d'un examen est déplorable.

Un ingénieur.

Le Collège n'est pas un technicum ou une école de commerce. Il doit nous donner une culture générale et nous préparer aux études supérieures et non pas nous apprendre un métier. Il ne faudrait pas qu'en rendant l'enseignement plus expérimental il devienne moins philosophique.

Un étudiant.

b) *Estimez-vous qu'il serait bon de mettre l'élève en contact avec la réalité en organisant des visites de musées et d'usines, des voyages d'études, etc. ?*

Oui 94 % ; non 3 % ; pas de réponse 3 %.

Les professeurs qui s'intéressent à leurs élèves savent bien les conduire dans des musées, des usines, ou leur faire faire des voyages. Il suffirait de leur donner des crédits et de les appuyer moralement. J'ai visité l'usine de Chèvres, celle de la Coulouvrenière, l'usine à gaz. On nous a conduit plusieurs fois au Musée d'Art et d'Histoire pour des leçons d'antiquités grecques et romaines. J'ai été à Avenches, Yverdon, Payerne, etc. Tout cela est parfait, mais s'il y a des professeurs qui ne le font pas c'est qu'ils n'ont pas l'idée d'en prendre l'initiative, il serait donc inutile de vouloir les y forcer par le programme.

Un étudiant.

Les visites d'usines, de musées, les voyages d'études, etc., sont d'une utilité certaine à condition d'être sérieusement préparés et d'avoir chaque fois un programme précis et étroitement délimité. Autrement les jeunes gens ne conservent que le souvenir confus d'impression ou de faits trop variés. Ces visites devraient toujours donner lieu à des comptes rendus, etc.

Un ingénieur.

Plusieurs correspondants insistent sur la nécessité de former de petits groupes d'élèves.

c) *Approuvez-vous l'emploi de la méthode directe dans l'enseignement des langues vivantes ?*

Oui 81 % ; non 6 % ; pas de réponse 13 %.

La méthode directe dans l'enseignement des langues vivantes est insuffisante à mon avis ; elle demande à être complétée lorsque les élèves

ont acquis une certaine connaissance des langues étrangères par les méthodes grammaticale et synthétique.

Un ingénieur.

Il est un peu difficile de répondre parce que le terme de méthode directe recouvre actuellement les choses les plus diverses. Une langue ne s'assimile jamais complètement par des thèmes et des versions; il faut y ajouter des exercices oraux et écrits qui obligent les élèves à utiliser la langue pour l'expression de leur propre pensée, si banale soit-elle, et je ne vois pas pourquoi ces exercices (conversation, reproduction libre de récits, etc.) resteraient l'apanage des langues modernes; ils sont applicables aux langues « mortes »; j'en ai fait l'expérience au Collège avec le grec.

Pas n'est besoin de beaucoup de malice pour les pratiquer; il suffit que le maître possède à fond l'idiome qu'il enseigne, et le parle couramment; il arrivera, sans presque s'en douter, à le parler avec ses élèves et à laisser de côté la langue maternelle quand il le faut.

Un professeur.

Si par méthode directe on entend quelque chose comme la méthode de Berlitz School, *non*. Dans une classe, même de 25 élèves, on ne peut pas employer cette fameuse méthode. Le point de vue de la méthode dite directe, si fort en vogue il y a quelque vingt ans, est aujourd'hui tout à fait abandonné par les bons pédagogues. Un enfant de douze ans *en classe* en pays de langue française, entendant 4 heures d'allemand par semaine ne peut être assimilé à un élève français en pays allemand. La classe sera toujours un milieu artificiel. Le maître ne peut être comparé à un père ou à une mère — mère Gigogne ayant devant elle jusqu'à 35 enfants. Un enfant qui a parlé 12 ans sa langue maternelle, quoi qu'on s'imagine, *traduit* presque toujours. Seul le séjour à l'étranger le fera parler à peu près naturellement.

Mais si, par méthode directe, on entend habituer l'oreille aux sons étrangers, corriger avec soin la prononciation, donner de bonnes habitudes d'articulation, intéresser par des *chants*, des récits anecdotiques simples et agréables, si la méthode directe suppose que le maître qui enseigne la langue étrangère la parle avec aisance, alors oui, je suis partisan de la méthode directe. Mais qu'on se rappelle bien qu'il s'agit de donner *dès le début d'excellentes habitudes de correction grammaticale*.

Combien d'enfants qui ont d'abord jargonné avec une bonne allemande ou anglaise sont incapables d'écrire ou de dire une phrase correcte! Là encore, on devra prendre modèle sur les Gymnases et Ecoles de la Suisse allemande tant pour les livres et les méthodes que pour les initiatives. En règle générale, les jeunes gens et les jeunes filles sortent là-bas des Ecoles, plus habiles dans les langues vivantes que les nôtres.

Avoir des maîtres ayant fait un séjour prolongé à l'étranger, *connaissant le pays dont ils enseignent la langue* est aujourd'hui indispensable. Pour l'italien et l'allemand ayons des *confédérés*. C'est du reste maintenant le cas dans le Collège supérieur et l'on s'en trouve très bien.

Un professeur.

d) *Croyez-vous qu'on pourrait mettre entre les mains des élèves des manuels ou des résumés polygraphiés et renoncer à dicter les cours ?*

Oui 78 % ; non 11 % ; pas de réponse 11 %.

Quelques bons professeurs ont déjà adopté cette méthode et nous croyons que cela pourrait se faire pour la grande majorité des cours. Seulement, il est plus facile pour un professeur d'employer son heure à dicter un cours écrit depuis fort longtemps que de développer et expliquer son sujet.

Un étudiant.

Nous recommandons l'emploi de manuels polygraphiés pour les sciences, avec une page blanche sur deux, où l'élève peut compléter le texte par des notes et des croquis ; quant aux résumés il vaut mieux les laisser faire par les élèves eux-mêmes : ce travail d'ordre apprend beaucoup . . . Pour l'enseignement des langues la dictée est nécessaire . . .

Un étudiant.

Le cours dicté est suranné. La plupart de mes maîtres n'ont fait que réciter, en le déformant, le contenu des livres classiques français que je tenais ouverts sur mes genoux.

Un médecin.

Dicter un cours est une absurdité. Dans les classes inférieures et moyennes de bons manuels ou des exposés polygraphiés sont indispensables. Dans les classes supérieures, les élèves doivent en venir à prendre eux-mêmes leurs notes. Des résumés polygraphiés destinés à servir de « cadres » aux notes des élèves peuvent rendre de grands services.

Un ingénieur.

Si les programmes sont réduits le résumé polygraphié me paraît être le meilleur procédé ; il va sans dire qu'il sera composé par le maître. Le manuel, œuvre d'un autre, diminue sa responsabilité. Souvent on est d'un avis différent de celui de l'auteur ; mais le texte est là ; que faire ? le remplacer par une dictée, mettre les élèves en défiance ou alors, le pire, admettre tout parce que c'est le livre officiel ?

On peut (le procédé est employé à l'Ecole normale d'Hauterive à Fribourg) remettre un résumé avec de larges marges dans lesquelles l'élève note les développements essentiels ; c'est faire preuve de person-

nalité que de choisir instantanément celles des explications du maître qui paraissent dignes d'être retenues.

Un professeur.

1° Si on voulait supprimer les cours dictés, il faudrait que les manuels qui les remplacent fussent très bien faits. Ils devraient contenir des illustrations et des résumés très clairs, écrits dans un français simple et irréprochable. Cela n'est pas toujours le cas pour les manuels.

2° Le professeur devrait profiter de ce qu'il n'a pas besoin de dicter, pour exposer son sujet d'une manière intéressante et poser des questions qui développent l'intelligence des élèves. J'ai vu quelques professeurs pratiquer ce système et j'en ai vu d'autres se contenter de faire lire le manuel pendant trois quarts d'heure. Certains professeurs ont une méthode qui me paraît excellente. Ils exposent leur sujet, puis, pendant le dernier quart d'heure, dictent un résumé très succinct. Un professeur même ne le dictait pas mais exigeait que les élèves le rédigeassent à domicile et de mémoire.

La question des manuels me paraît très secondaire. Ce ne sont pas des manuels qu'il faut mais de bons professeurs. De plus, je ne crois pas qu'il serait heureux d'imposer des manuels à ces professeurs. Il faudrait au contraire leur laisser beaucoup d'initiative. *La contrainte et l'uniformité tuent la vie et la libre recherche.* Notre corps enseignant tout entier a besoin non pas qu'on tue la vie en lui mais qu'on lui en insuffle. L'enthousiasme est ce qui manque le plus au Collège comme à l'école primaire.

Une institutrice.

Un autre correspondant, étudiant ingénieur, fait les entre branches des distinctions fort judicieuses. Il recommande, pour la littérature allemande, un résumé dicté pendant le dernier quart d'heure; pour la physique, la chimie, la géométrie et la trigonométrie un cours polygraphié; et pour la partie des mathématiques exigeant du calcul le maintien du cours dicté.

J'estime que les élèves doivent s'habituer à *prendre des notes*¹. Le professeur leur recommandera un ou deux manuels ou traités relatifs à son cours avec lesquels l'élève complètera ses notes à domicile (ceci évidemment pour les élèves du Gymnase); cependant, pour la géométrie élémentaire, un manuel est à recommander. C'est rendre un mauvais service aux élèves que de leur faciliter trop la besogne. *Ils ne doivent pas considérer le travail comme un amusement* car ils s'en dégoûteront dès qu'il cessera d'être amusant.

Un professeur.

¹ A propos de l'emploi d'un manuel et de l'art de prendre des notes, voir la belle préface écrite par Jules Tannery pour le *Cours de géométrie* de Andoyer, en usage au Collège (Belin frères, édit., Paris).

e) *Etes-vous partisan d'une diminution des travaux obligatoires à domicile au profit des travaux facultatifs ?*

Oui 62 % ; non 29 % ; pas de réponse 9 %.

Peut-être, mais avec beaucoup de prudence. Il faut d'abord aller au nécessaire et apprendre aux élèves une bonne méthode de travail. Donner des travaux facultatifs, c'est risquer souvent, comme sœur Anne, de ne rien voir venir du tout. De l'aveu même de bons élèves intelligents, sans l'obligation on ne ferait souvent rien, on en resterait aux bonnes intentions. A l'Université, quand, novice, j'ai fait appel au seul sentiment d'honneur et de devoir pour que des *étudiants* et *étudiantes* me remissent des travaux librement choisis et consentis par eux, j'ai eu bien des retardataires, bien des défections. Du jour où j'ai réparti des travaux et prescrit des délais rigoureux, les copies arrivaient et à temps et les auteurs étaient eux-mêmes joyeux de l'effort accompli . . . A fortiori au Collège ! . . . Ce qu'il faut, c'est donner le goût du travail, c'est donner des *travaux obligatoires, intelligents*. Pour les travaux facultatifs c'est affaire de tact, de circonstances, de « volées ».

Règle générale : peu de travaux à domicile mais, exiger qu'ils soient très bien faits ; exiger la propreté, le soin pour le fond et pour la forme. La négligence extérieure des travaux est un défaut propre à notre Collège. Il ne faut pas faire fi de ces qualités qui ont leur constante application dans la vie pratique et civique. Quand comprendra-t-on que, fût-on un génie, un homme d'initiative, cela ne nuit en rien d'avoir des habitudes de conscience et d'exactitude ?

Un professeur.

De mon temps, écrit un jeune professeur, nous n'avons pas eu à nous plaindre d'un surcroît de travaux obligatoires à domicile. Seulement il y faut de la régularité. Au gymnase libre de Berne, on a introduit *un horaire des devoirs à domicile* ; les élèves savent d'avance que pour tel jour de la semaine ils auront des travaux dans telle ou telle branche.

f) *Estimez-vous qu'il faudrait, avant tout, chercher à développer et à orienter l'esprit des élèves sans préoccupation d'examen et de savoir encyclopédique¹ ?*

Oui 77 % ; non 9 % ; pas de réponse 14 %.

Dans le désir de remédier à l'enseignement trop terre à terre et machinal dans lequel se complaisent par paresse ou insuffisance trop de maîtres de notre établissement d'instruction secondaire, il ne faut pas verser dans l'excès contraire et arriver à attribuer trop peu de

¹ La question f) a suscité peu d'intérêt ; c'est cependant, à notre avis, une des plus importantes du questionnaire. A propos de la « culture encyclopédique », voir F. Grandjean, ouvrage cité page 5.

poids aux connaissances. On risquerait de former des phraseurs discutant à vide. La vraie méthode est celle qui, tout en attribuant à la connaissance exacte des faits et des choses sa juste valeur, fait constamment appel aux facultés intellectuelles des élèves pour développer harmonieusement leur savoir, leur goût et leur jugement.

Un ingénieur.

C'est là, selon moi, qu'est l'essentiel de la réforme: un nombre restreint de connaissances, acquises le plus possible par l'expérience et donnant lieu à des applications ingénieuses.

Le parti que l'on tire de ce que l'on sait, plus que le savoir lui-même, est la marque d'un bon esprit. Je suis adversaire de l'examen parce, que dans les classes supérieurs du moins, l'élève est obligé de revoir en peu de temps une matière considérable, qu'il ne peut ordonner. C'est un travail superficiel et funeste à la santé de l'esprit.

Un professeur.

D. Appréciation du travail.

a) *Estimez-vous désirable le remplacement des chiffres par des notes « bien », « assez bien », « consciencieux », « médiocre », etc. ?*

Oui 52 % ; non 30 % ; pas de réponse 18 %.

Les chiffres sont plus commodes que des notes d'appréciation. Ils sont plus justes car l'estimation du travail est faite sur une plus grande échelle. Au moyen de chiffres on peut établir une moyenne. Il est préférable que les élèves soient promus d'une classe dans la suivante par une moyenne.

Un étudiant.

Non ; il faut, surtout au jeune élève, des appréciations plus précises et le chiffre parle à son imagination plus qu'un témoignage de mots. Mais on peut simplifier la notation, se borner aux nombres entiers, excepté pour les moyennes.

Un professeur.

Non, pas le remplacement mais l'emploi simultané, car les chiffres seuls permettent d'établir le rang des élèves.

Un instituteur.

Il est évidemment impossible d'apprécier équitablement des travaux à $\frac{1}{10}$ près. Les mentions « bien », etc., appréciées suivant les capacités de l'élève, sont évidemment beaucoup plus équitables.

Un étudiant.

Oui, si l'on a une échelle d'appréciation assez étendue et assez souple.

Un instituteur.

b) *Estimez-vous désirable la suppression des examens semestriels, le passage d'une classe à l'autre étant décidé par la conférence des maîtres ?*

Oui 52 % ; non 35 % ; pas de réponse 13 %.

Il devrait être entendu :

1° Que le Collège, et plus spécialement le Collège supérieur, n'étant pas un établissement d'instruction obligatoire, n'a pas comme l'école primaire l'obligation d'amener tous ses élèves au bout de leurs études et ne doit pas prendre par conséquent la moitié la plus médiocre des élèves de chaque classe pour régler l'allure du travail.

2° Que le fait de doubler une classe n'a rien de déshonorant pour un élève, comme le croient parfois les parents et certains maîtres, mais que c'est là (à supposer qu'il n'y ait pas paresse ou indiscipline caractérisée) la conséquence naturelle d'un développement intellectuel plus lent, nécessitant une durée plus longue des études.

Ces points étant admis il faudrait faire disparaître tous les moyens réglementaires ou extra-réglementaires, examens à refaire, différés, etc., qui permettent à toute une catégorie d'élèves de se traîner péniblement d'une classe à l'autre. Il y a là une pépinière de mécontents et d'indisciplinés et une cause de désordre constante pour l'enseignement. Les élèves les mieux doués ont droit aussi à ce qu'on tienne compte de leur présence... etc. Il suffirait qu'à la fin de chaque année les élèves fussent classés d'après l'ensemble de leur travail en 2 catégories : aptes et inaptes à la classe supérieure. Le classement dans la catégorie « inapte » comporterait la nécessité de doubler la classe sans possibilité d'examens à refaire savamment espacés pour repêcher les cancre.

Un ingénieur.

Si les élèves doivent compter sur l'appréciation des maîtres à la conférence, ils ne chercheront à gagner que leur amitié pendant l'année scolaire. Cette méthode est immorale.

Les examens sont nécessaires :

1° Ils donnent de l'émulation au travail.

2° Ils font faire aux élèves des résumés qui leur donnent une vue d'ensemble des choses.

3° Savoir passer un examen fait partie de l'éducation générale.

Un étudiant.

La chance joue un rôle trop important dans les examens (principalement dans les examens oraux), pour qu'il ne semble pas logique et équitable de les supprimer. Par quoi les remplacer ? Par une décision de la conférence des maîtres ? Ce serait évidemment la solution idéale, mais la dite conférence aura-t-elle une autorité morale suffisante pour que personne ne puisse mettre en doute l'objectivité et l'impartialité de ses

jugements? Il y a malheureusement quelques antécédents fâcheux qui m'en font douter.

Un étudiant.

Cette méthode serait excellente mais donnerait trop de place à l'arbitraire des professeurs.

Un pasteur.

Non, pas la suppression complète. Les examens pourraient se faire une fois par an. Il faut laisser aux parents, comme aux élèves, la plus grande garantie possible de justice. Or, la décision de la conférence pourrait être suspectée de partialité tandis que des résultats d'examens (écrits surtout) constituent des documents inattaquables.

Un instituteur.

c) *Auriez-vous un autre système à proposer.*

Solutions diverses 43 %; non 10 %; pas de réponse 47 %.

Quant aux solutions proposées elles sont diverses. En voici une émanant d'un pédagogue expérimenté.

Interrogations fréquentes avec notes au cours des leçons. 10 notes au minimum par branche pour une année. Le total de ces notes déciderait de la promotion. Une interrogation orale ou écrite de *contrôle avec jury* et sans *note* serait faite à la fin de l'année.

Un étudiant dit:

Suppression des examens mais, par contre, fréquents interrogatoires et enfin, dans le courant de l'année, quelques travaux à domicile de plus large envergure et sur des sujets permettant d'apprécier la culture générale des élèves. Tous ces travaux seront cotés par des chiffres et non par des appréciations et leur moyenne, établie en tenant compte de l'importance relative des diverses branches¹, fournira le critérium décidant du passage dans la classe supérieure.

Les examens semestriels doivent être supprimés mais non les examens annuels. On devrait inviter les parents à assister aux examens oraux, ce qui serait un moyen de réunir maîtres et parents et d'intéresser le public en général au travail qui se fait au Collège.

Un professeur.

Il faut d'abord accorder davantage d'importance au travail de l'année et moins aux examens. Les examens sont souvent une loterie dans le système actuel. Il serait préférable d'instituer un système d'examen semblable aux Vordiplom du Polytechnicum. Les élèves passent leurs

¹ A Genève, les résultats obtenus pour les différentes branches jouent des rôles identiques au moment de la promotion; il n'en est pas de même partout (voir le système des « coefficients » employé en France aux examens du baccalauréat).

examens par groupe de 3 ou 4 et sont interrogés plusieurs fois à tour de rôle sur des questions différentes. Chaque groupe est interrogé pendant une heure. Ce système diminue fortement la part du hasard et le professeur peut beaucoup mieux se rendre compte des capacités de l'élève. Ce système ne prend pas plus de temps que le système actuel des examens oraux et il épargne aux élèves de « poser » 1 ou 2 heures avant leur tour!

Un étudiant.

Les disciplines de chaque section seraient divisées en branches principales et en branches secondaires. Il serait impossible de passer dans la classe supérieure si les notes de travail obtenues dans les branches principales restaient en-dessous d'une certaine moyenne. Il faudrait « doubler ». Au-dessus d'une certaine moyenne, aucun examen à faire.

Une étudiante, ancienne élève du Collège.

E. Discipline.

a) *Le carnet scolaire devrait-il, à votre avis, être remis plus souvent ou moins souvent :*

1° aux jeunes élèves; 2° aux grands élèves?

Nous n'entrerons pas dans le détail des réponses reçues. D'une manière générale on peut dire que le système actuel (jeunes élèves: carnet remis chaque semaine; grands élèves: carnet remis chaque mois), est approuvé par la moitié de nos correspondants.

b) *Etes-vous partisan du système actuel des renvois?*

Oui 42 %; non 40 %; pas de réponse 18 %.

Le système des renvois n'a rien en lui de défectueux; ce qui est misérable, c'est la façon dont on s'en sert. A force d'être renvoyé pour presque rien, l'élève ne considère plus cette punition comme infamante; bien plus il cherche à se faire renvoyer pour pouvoir aller se promener!

Par contre, il existe certains professeurs par lesquels, pour rien au monde, on ne voudrait être renvoyé.

Un étudiant.

Le système des renvois offre plusieurs inconvénients:

a) Il constitue une punition qui suivant les élèves peut leur paraître disproportionnée avec une faute souvent légère.

b) Il incite les élèves paresseux, ou simplement nonchalants, à flâner pendant l'heure de la leçon et leur fait perdre l'enseignement qui est donné pendant ce temps.

c) Il est déplaisant pour les parents, qui croyant leur fils occupé au

Collège s'aperçoivent après coup qu'il a passé le temps d'une leçon à ne rien faire.

Un père de famille.

« Je suis partisan du système des renvois ; mais il ne faut pas qu'un renvoi soit un congé » écrit un jeune étudiant, et il propose que l'élève renvoyé ait à faire un travail profitable à lui-même et à ses camarades (par exemple une conférence).

Le même correspondant trouve qu'on n'est pas assez sévère « vis-à-vis de certains élèves perturbateurs qui par bravade ou par snobisme donnent un exemple déplorable » et demande l'élimination de ces mauvais éléments. « Leur influence est pernicieuse », dit-il : « on quitte le Collège avec une moralité qu'on n'avait pas en y entrant ».

e) *Si non par quoi voudriez-vous le voir remplacer.*

Devoirs écrits 17 % ; Retenue 8 % ; Renvoi définitif en cas de récidive 3 1/2 % ; Réponses diverses 11 1/2 % (un correspondant demande des pénalités corporelles !); pas de réponse 60 %.

Par une explication entre élève et maître.

Un étudiant.

Pour une faute légère : avertissement du maître.

Pour une faute grave : comparution de l'élève, accompagné d'un répondant, devant le directeur.

En cas de récidive : exclusion de l'établissement.

Un Collège doit être une maison de travail, point triste, mais sérieux. Les places doivent être réservées à ceux qui *désirent* s'instruire et non à ceux qui *désirent* s'amuser ou faire souffrir le personnel enseignant.

Un instituteur.

Non : le système des renvois est très médiocre. Ce sujet me mènerait trop loin ; il faudrait expliquer toute la psychologie de la punition. Le renvoi est appliqué aux cas les plus variés, les uns graves, les autres véniels. C'est faux. En tous cas c'est un moyen dont il ne faut user qu'avec la plus grande discrétion. Un maître scrupuleux, maître de ses nerfs ne renvoie jamais. « Sacquer » est une tradition genevoise qui, pour être vieille, n'en est pas moins antipédagogique.

On doit réprimander *après la classe en tête à tête*, avec tact, jamais devant la galerie. On peut donner un pensum, mais un pensum *intelligent*. Les renvois pourraient être souvent remplacés avec avantage par des *arrêts*, au Collège, où l'on devrait faire besogne utile. D'une manière générale et sans vouloir « raisonner » ni « ergoter » il faut, toujours en tête à tête, en s'adaptant aux tempéraments et aux intelligences *faire comprendre* à l'élève en quoi il est répréhensible. N'ayons

pas à la bouche des mots de haute morale. Faisons appel à l'intérêt bien entendu.

Que les renvois sanctionnent des *faits vraiment graves*.

Il faudrait que dans notre Collège l'on donnât plus d'importance *aux formes*. Les doyens devraient avoir une salle à leur disposition pour recevoir les élèves coupables ou les parents. Il ne s'agit pas de l'appareil d'un tribunal, mais d'une pièce décente où l'on n'aurait pas l'impression que l'on *exécute* un tel, *que l'on expédie* une affaire.

N. B. — Quantité de faits disciplinaires ont leur cause au Collège, dans l'insuffisance et l'incommodité des locaux.

Un professeur.

d) *Estimez-vous qu'en II^e et en I^{re} on devrait renoncer à contrôler la présence des élèves et à demander des excuses écrites à ceux qui ont été absents ?*

Oui 33 %; non 53 %; pas de réponse 14 %.

En exigeant que certains travaux écrits, réglementaires, soient exécutés, on pourrait parfaitement supprimer les excuses au Gymnase. Si les leçons sont données comme elles le doivent, ceux qui manqueront seront toujours un minimum.

Dans tous les cas, il faut sortir de l'état actuel.

D'un côté les professeurs exigent que les parents donnent un motif aux absences, ils se permettent même de juger ces motifs, et de l'autre ils ne voient pas que tel ou tel père devrait changer d'écriture bien souvent, pour avoir écrit toutes les excuses qu'on lui attribue! C'est une incitation à la tromperie qui est par trop forte.

Un étudiant.

Le système actuel des excuses est quelque peu mesquin; mais on ne peut lui substituer la liberté complète; le Collège *doit* aux parents un avis d'absence, afin de les mettre en mesure d'intervenir s'ils le jugent nécessaire; il est en *droit* d'exiger un accusé de réception indiquant que les parents ont eu connaissance de l'absence et l'approuvent; les raisons de celle-ci ne les regardent pas.

Un ingénieur.

Un pince-sans-rire, homme politique en vue, répond :

Ce serait un excellent moyen de diminuer l'encombrement des classes.

e) *Approuveriez-vous des essais de self-government ?*

Oui 55 1/2 %; non 21 %; peut-être 2 %; qu'est-ce que c'est ? 3 1/2 %; on irait à l'anarchie (soviet) 2 %; pas de réponse 16 %.

Non, non, car il arriverait bien vite ceci : la minorité qui veut travailler serait vite mise dans l'impossibilité de le faire par ceux dont le but est de se fatiguer le moins possible.

Un étudiant.

En II^e et en I^{re}, une discipline large quoique ferme initiera les jeunes gens à la compréhension de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens.

Pour les élèves plus jeunes, il doit en être autrement ; il faut une discipline serrée. Laissons la « démocratie à l'école » et les innovations *ejusdem farinae* aux soviets des bords de la Volga. Les enfants sont des enfants et doivent être traités comme tels. Il faut, avant tout, leur inculquer l'obéissance et le respect. Cela sera d'autant plus facile au Collège que la plupart des élèves sont élevés dans des milieux où la négligence des parents dans l'éducation de leurs enfants serait impardonnable. On peut donc exiger de nos collégiens une stricte discipline et un sentiment parfait de leurs devoirs, ainsi qu'un entier respect pour leurs maîtres. Nous n'ignorons pas qu'une loi d'exception a fait des professeurs du Collège, comme de tous les fonctionnaires de l'Etat, des citoyens de seconde catégorie. Il est pour cette raison d'autant plus nécessaire qu'ils soient soutenus par les règlements et par les autorités lorsqu'ils doivent sévir. S'il se rencontre des sujets véritablement indisciplinés, qu'on les expulse, et vivement !

Un instituteur.

Absolument pas, tant que l'esprit du Collège ne sera pas changé, tant que la fraude et la « mascogne » y seront tolérés. Le self-government pourrait être un régime de récompense à une classe de garçons d'honneur et de vérité.

Une institutrice.

N'allons pas trop vite, et ne nous payons pas de mots. Tout ce qu'on peut espérer actuellement d'une réforme, c'est qu'elle nous rapproche du moment où des essais de self-government seraient possibles.

Un professeur.

Nous ne savons pas exactement ce que vous entendez par self-government. Il ne faudrait pas que certains élèves acquièrent des droits sur les autres. Tous doivent être égaux devant la discipline du Collège.

Un étudiant.

Avec la population très hétérogène de notre Collège comportant de nombreux étrangers, chez lesquels l'éducation familiale n'a pas toujours développé les sentiments d'honneur et de droiture, qui sont indispensables au bon fonctionnement du self-government, je ne sais si des essais de ce genre donneraient des résultats heureux. Ce n'est pas impossible, mais il faudrait commencer très prudemment. Les railleries constantes à l'égard de tout beau sentiment qui formaient une bonne partie du soi-disant enseignement d'un de mes professeurs (qui est encore en fonctions), aurait vite fait de vicier toute organisation de ce genre.

Un ingénieur.

Oui. — Remarque : L'essai de classe-république tenté par les élèves de M. J. Dubois n'a finalement échoué que grâce à l'insuffisance de l'initiateur et fondateur, moi-même. Il a eu cependant quelques bons

résultats (mouvement contre la « mascogne ») et m'a montré que dans d'autres conditions il aurait pu donner beaucoup mieux.

Un homme de lettres.

Nous croyons qu'il y aurait tout à gagner à une organisation de ce genre qui augmenterait l'intérêt des élèves pour le Collège.

Par contre l'état actuel qui confie le carnet dit « de classe » à un des élèves est absolument néfaste. Certains professeurs en effet, au lieu d'y inscrire eux-mêmes leurs observations les dictent tout simplement. A la fin de chaque heure, l'élève responsable doit faire signer le dit carnet au professeur qui peut alors vérifier si les inscriptions ont été correctement faites. Mais voilà que justement ces mêmes professeurs se désintéressent du carnet et oublient de le signer. Comment s'étonner dès lors que bien des chiffres ou observations soient modifiés ou même supprimés par les élèves qu'ils concernent ?

Un étudiant.

La discipline est viciée par le fait que les élèves ne sont jamais consultés. Donnons-leur des droits et des devoirs. Aussitôt ils se conduiront mieux. Adoptons un système de self-government ! A Aarau, par exemple, les élèves ont déjà obtenu certains droits de représentation.

Un professeur.

Le self-government est un moyen éducatif excellent à tous égards. On pourrait l'instituer par classe, peut-être même former un conseil des élèves des quatre 1^{re}, des quatre II^{mes} par exemple.

Mais il faut une délimitation de pouvoirs très précise. Bien entendu, les élèves n'auraient pas à intervenir dans des questions d'enseignement mais seulement dans celles d'organisation intérieure et d'activité extérieure (sports, courses, etc.).

De mon temps (1909-1910), la 1^{re} classe avait un préfet chargé de représenter la classe auprès des professeurs.

Sans nous en être servi beaucoup, nous apprécions cette institution due à l'initiative de notre maître de classe.

Dans l'école où j'enseigne actuellement des essais de « landsgemeinde » ont complètement échoué : on en est arrivé au soviet qu'il a fallu dissoudre.

Cela ne prouve rien si ce n'est que nos élèves n'avaient pas la maturité nécessaire.

Dans une école publique et avec le sens civique, l'esprit de corps déjà assez développé des élèves du Collège on aurait plus de chance de succès.

Un professeur.

Le maître jouissant de la confiance et de l'amitié de ses élèves pourra essayer tous les systèmes de self-government. Ils seront tous bons — plus ou moins — si le maître est un *maître*.

Un instituteur.

(A suivre)